



Plante&Cit 

Le centre-bourg de Vic-la-Gardiole

Requalification des espaces publics
par le paysage

CARNET DE DIALOGUE N 5

Soutien financier

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU V G TAL

Cit Verte
PLACE AU V G TAL


R PUBLIQUE
FRAN AISE
*Libert 
 galit 
Fraternit *

anct
agence nationale
de la coh sion
des territoires


MINIST RE
DE LA TRANSITION
 COLOGIQUE
ET DE LA COH SION
DES TERRITOIRES
*Libert 
 galit 
Fraternit *

Le programme ARCHE

Le programme d'études ARCHE (2021-2025) de Plante & Cité a pour sujet la conciliation des enjeux de préservation du patrimoine historique avec les défis écologiques actuels. Il s'agit d'analyser les difficultés rencontrées, d'identifier les leviers d'action pour les surmonter et de donner à voir des expériences réussies de conciliation de ces enjeux.

Les carnets de dialogue constituent l'une des réalisations de ce programme. Ils illustrent une diversité de situations en donnant la parole aux acteurs principaux des projets, dans le cadre de visites immersives organisées avec l'équipe de Plante & Cité. Ce cinquième numéro est consacré au dialogue qui s'est tenu le 2 octobre 2024 autour des espaces emblématiques qui caractérisent le réaménagement du centre-bourg de Vic-la-Gardiole.

LISTE DES SIGLES

- ABF** • Architecte des Bâtiments de France
- ACMH** • Architecte en Chef des Monuments Historiques
- CAUE** • Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- DRAC** • Direction Régionale des Affaires Culturelles
- UDAP** • Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

RÉDACTION

Jean-Philippe Teyssier et Sandrine Larramendy, Plante & Cité

RELECTURE

Lydie Champonnois, CAUE de l'Hérault
Magali Ferrier, maire de Vic-la-Gardiole
Florence Fombonne-Rouvier, CAUE de l'Hérault
Aurélien Harnéquaux, UDAP de l'Hérault
Christine Munoz, Atelier Sites

REMERCIEMENTS

Plante & Cité remercie Sylvaine Glaizol, architecte-urbaniste conseillère en charge de l'accompagnement du projet de Vic-la-Gardiole de 1999 à 2023, chargée de la mission Conseil aux collectivités territoriales et ancienne directrice adjointe du CAUE de l'Hérault.

FINANCEMENTS

Le programme ARCHE bénéficie du soutien financier de :



COORDINATION ÉDITORIALE

Gaëlle Rigollet et Aurore Micand, Plante & Cité

GRAPHISME ET ILLUSTRATIONS

Maquette et mise en page : Céline Lambert

Couverture : Extrémité nord de l'église Sainte-Léocadie et socle planté de la cité historique. | © Atelier Sites

MENTIONS LÉGALES

Éditeur : Plante & Cité, 26 rue Jean Dixmèras, 49100 Angers, France.

ISBN : 978-2-38339-041-1

Date de parution : Avril 2025

Pour citer ce document : Teyssier J.-P., Larramendy S., 2025. **Le centre-bourg de Vic-la-Gardiole : requalification des espaces publics par le paysage. Carnet de dialogue n°5.** Plante & Cité, Angers. 20 p.

En résumé

Située entre Sète et Montpellier, la commune de Vic-la-Gardiole se distingue par son centre-bourg compact, organisé autour de son église fortifiée emblématique. Dominant les étangs et offrant une vue lointaine sur la mer, la ville incarne un équilibre unique entre patrimoine et paysage. Il y a vingt ans, la réflexion sur la restructuration de la route départementale traversant le bourg a suscité un débat sur les usages, la valorisation du patrimoine et l'intégration de la commune dans son environnement élargi. Depuis, un projet de réaménagement ambitieux et cohérent a vu le jour, porté par une constance remarquable de la part de la municipalité, qui a su préserver les objectifs initiaux au fil du temps.



→ **SURFACE** : 19 000 m² (phase 1)

→ **PROTECTIONS AU TITRE DU PATRIMOINE :**
MONUMENT



HISTORIQUE
(église Sainte-Léocadie)



SITE CLASSÉ
(les étangs et le bois
des Aresquiers)

→ **FINANCEMENT** :
Commune de Vic-la-Gardiole, conseil général, État

→ **MAITRISE D'OUVRAGE** :
Commune de Vic-la-Gardiole

→ **MAITRISE D'ŒUVRE** :
Atelier Sites (Christine Munoz et Hervé Piquard)

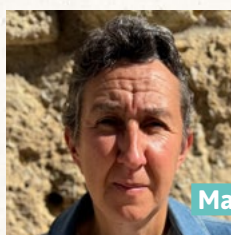
→ **BUDGET** :
2,4 millions d'euros (phase 1 : hors réseaux)

→ **PRIX/TROPHÉE** :
Victoire d'or du Paysage 2024 – Valorisation des
espaces publics historiques





Visite du projet avec l'ensemble de ses acteurs. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité



Vice-présidente de Sète Agglopôle Méditerranée, elle est maire de Vic-la-Gardiole depuis 2014.

Magali Ferrier



Géographe-urbaniste, elle est directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Hérault.

Florence Fombonne-Rouvier



Architecte, inspectrice des sites du Gard. Auparavant chargée des sites classés et des paysages à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Hérault, elle a piloté la mise au point du périmètre des monuments historiques.

Aurélie Harnéquaux



Architecte-urbaniste conseil au CAUE de l'Hérault.

Lydie Champonnois



Architecte paysagiste, co-gérante de l'Atelier Sites, elle est maître d'œuvre du projet de réaménagement de Vic-la Gardiole.

Christine Munoz



Passage transversal entre le boulevard des Aresquiers et la rue Rabelais. | © Olivier Fayolle, Atelier Sites

Un territoire d'exception, entre patrimoine naturel et culturel

Comment décrire le paysage de Vic-la-Gardiole ?

Magali Ferrier : C'est un site unique entre coteaux, étangs et bord de mer. Vic-la-Gardiole est nichée dans un paysage typique de la Méditerranée, entre le massif de la Gardiole à l'ouest et les étangs et la mer à l'est. Les étangs lagunaires qui l'entourent font partie du réseau des lagunes littorales méditerranéennes. Le massif calcaire de la Gardiole est couvert de garrigues et de nombreux sentiers y serpentent, attirant les amateurs de randonnées et de VTT qui aiment se retrouver et se réunir dans le centre-ville de Vic. On devine aussi quelques vignobles, ceux qui produisent le muscat de Mireval. Le cœur historique est caractérisé par des ruelles étroites et des maisons de pierre calcaire. L'église fortifiée Saint-Léocadie, édifice roman du XII^e siècle, est un repère architectural dans ce paysage.

Aurélien Harnéquaix : Nous nous situons dans un des départements les plus riches en termes de superficie de sites classés, largement au-dessus de la moyenne nationale. L'Hérault arrive ainsi en 4^e position avec 45 232 ha, après la Charente-Maritime, les Hautes-Pyrénées et les Bouches-du-Rhône. Les enjeux paysagers, mais surtout les opportunités liées à la préservation de cet environnement, sont exceptionnels.

Vous avez d'abord travaillé aux bâtiments de France avant de rejoindre l'inspection des Sites...

Aurélien Harnéquaix : Oui, je suis donc une fonctionnaire qui a fait le pas du ministère de la Culture vers le ministère de la Transition écologique. J'ai donc acheminé des valeurs patrimoniales et paysagères d'un domaine à l'autre, avec des postures un peu différentes selon les postes occupés. J'ai tout d'abord participé à une mission transversale pour les bâtiments de France de l'Hérault entre 2012 et 2019. C'était un travail de terrain préalable à la définition de périmètre délimité des abords de monuments historiques, notamment sur la commune de Vic-la-Gardiole. Ces études de terrain me permettaient de justifier un périmètre de protection plus adapté et ainsi d'éviter le rayon de protection de 500 m réglementaire, dont la géométrie parfaite apparaît parfois arbitraire et déconnectée du contexte.

La loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016 a fragilisé juridiquement et a fait quasiment disparaître des zones de protection de la loi de 1930 (loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). Je me suis engouffrée dans la brèche pour consolider la protection de la ville à travers la définition de ce périmètre délimité des abords, et c'est à cette occasion que j'ai découvert cette cité.



Les étangs depuis le toit de l'église Saint-Léocadie. |
© Sandrine Larramendy, Plante & Cité

Cette expertise de terrain pour définir le périmètre a été déterminante. À Vic, il y a ce patrimoine historique extraordinaire, cette église fortifiée classée au titre des monuments historiques depuis 1921 et ce lien fondamental avec les étangs, le grand paysage. Nous avons décidé de faire déborder le périmètre du rayon initial de 500 m en intégrant une partie des étangs (jusqu'à la limite du site classé) ainsi que le domaine de Maureilhan au nord de la ville, élément patrimonial important et marqueur dans le grand paysage. Proposer un nouveau périmètre qui débordait très largement des 500 m n'était pas anodin, car cela signifiait un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) partout : il devenait par définition un partenaire essentiel de la ville, de ses abords et du paysage alentour.



L'église Sainte-Léocadie depuis le portail Sud. |
© mairie de Vic-la-Gardiole

La force de l'Atelier Sites, qui a pris en charge les différents projets de réaménagement, a été de zoomer et de dézoomer en permanence afin de ne jamais perdre de vue les enjeux de ce site qui se jouent à toutes les échelles !

Madame la maire, vous avez toujours habité à Vic-la-Gardiole. La ville a-t-elle beaucoup évolué depuis vos premiers souvenirs ?

Magali Ferrier : J'habite là depuis toujours, mes grands-parents habitaient là. Je suis très fière de ce village. Avant, il y avait 600 habitants. On vivait dans le centre ancien, les lotissements n'existaient pas.

Quand je suis devenue maire, je me suis inscrite dans la continuité de la précédente municipalité. L'idée était de réhabiliter et redonner un coup de jeune au village tout en valorisant le patrimoine existant. Les résultats sont là et ce processus n'a pas seulement contribué à attirer les touristes, les jeunes aussi se rapprochent de la ville. C'est une satisfaction extraordinaire de voir les enfants jouer sans danger dans l'espace public, ils peuvent rentrer de l'école à vélo ou à pied. J'observe aussi des échanges entre les habitants dans les ruelles. Les gens discutent pendant l'arrosage des massifs et des jardinières.

On observe clairement ce changement des usages : il me faut parfois plusieurs minutes pour atteindre la mairie tant les discussions animent chaque recoin.

☞ *C'est une satisfaction extraordinaire de voir les enfants jouer sans danger dans l'espace public, ils peuvent rentrer de l'école à vélo ou à pied.* ☛

Magali Ferrier

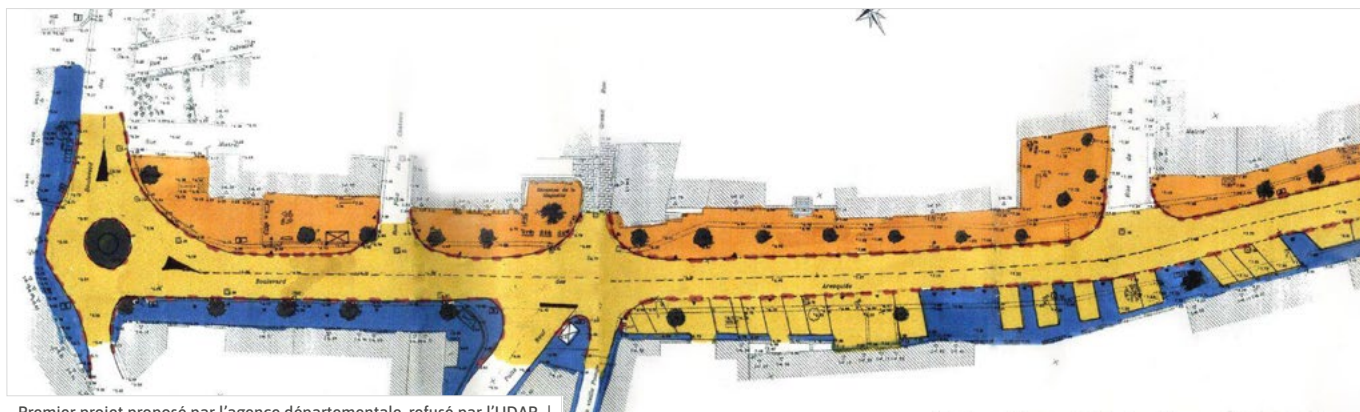
Christine Munoz : C'est l'aménagement qui conditionne les usages et les comportements. La commune a eu le courage de les brusquer et les conséquences sont absolument vertueuses. En 20 ans, Vic a complètement changé son modèle urbain avec comme maître mot la disparition de la voiture.

Une démarche collaborative et un accompagnement sur mesure

Le CAUE de l'Hérault a tenu un rôle déterminant dans la mise au point du projet, et cela depuis les premières réflexions de l'ancienne municipalité. Comment ce dialogue salubre s'est mis en place avec la municipalité ?

Christine Munoz : Tout a commencé en 1999 avec le refus d'un projet de réaménagement du boulevard de Vic-la-Gardiole dessiné par le service départemental de la voirie. Ils souhaitent restituer la départementale sur les 18 m de large et 300 m de long qui traversent la ville. Un projet d'ingénieurs, à l'allure très routière, que l'UDAP a immédiatement écarté tant il semblait déconnecté de l'esprit de cette petite ville.

Lydie Champonnois : L'idée, à l'époque, c'était d'améliorer la circulation. Le reste ne comptait pas vraiment. Il fallait démontrer qu'une opération d'aménagement urbain de ce type devait non seulement intégrer les préoccupations routières, techniques, fonctionnelles et sécuritaires, mais aussi, et peut-être surtout, les problématiques d'usages des habitants et de mise en valeur patrimoniale afin de guider et d'équilibrer la forme du projet. L'UDAP ayant refusé le projet initial, trop technique et peu



Premier projet proposé par l'agence départementale, refusé par l'UDAP. |
© Extrait de l'étude de la phase 1 de l'Atelier Sites

valorisant pour le site, a proposé à la municipalité l'accompagnement du CAUE de l'Hérault avec, dans un premier temps, la définition des orientations. Le CAUE a donc élaboré un programme d'orientations pour fixer le cadre du futur projet.

Ce dernier a suggéré de diminuer les superficies dédiées aux automobilistes, en réduisant la chaussée circulaire et en redéfinissant l'emprise du stationnement. Il a proposé de récupérer les espaces publics attenants au boulevard, notamment le jardin de l'Office du tourisme et un délaissé en vis-à-vis de la mairie, de manière à dilater le boulevard et créer un espace traversant au droit des équipements, entre le centre-ancien et les nouveaux quartiers. Le renouvellement du patrimoine arboré a aussi été envisagé pour accompagner des promenades latérales, etc.

Les ABF et les inspecteurs des sites sont parfois mal perçus par les porteurs de projets. Il faut les intégrer comme des acteurs permanents dès les premières réflexions, organiser des réunions de terrains, des visites avec tous les acteurs pour que chacun éprouve concrètement le site. »

Lydie Champonnois

Puis nous avons orienté la commune sur une consultation en deux tours avec un appel d'offre restreint. Cela permet de mieux cibler les équipes que dans un appel d'offre ouvert. Le CAUE conseille vivement de désigner un paysagiste mandataire ou un architecte urbaniste mandataire sensible à la qualité de l'espace public et d'autres compétences adaptées aux enjeux du projet.

Florence Fombonne-Rouvier : Dans les CAUE, nous avons quatre missions : le conseil aux collectivités et aux particuliers, la sensibilisation, la formation et l'information. Au sein de notre CAUE, le conseil aux collectivités est historiquement mis sur un piédestal et nous avons établi un rapport de confiance très très fort avec les communes.

Nous les aidons à mûrir le projet, à mettre en synergie les partenariats nécessaires. Nous mettons en place des conventions d'accompagnement gratuites avec les collectivités. Nous proposons ainsi, au-delà du seul conseil, d'inviter les collectivités à réfléchir à leurs politiques d'aménagement, afin de faciliter la mise en œuvre de leurs projets et cela le plus en amont possible. Les conseils, dispensés en toute neutralité, permettent de décliner les premières intentions jusqu'à la sélection d'un concepteur. Cette approche permet aux élus d'avoir une vue d'ensemble

et une feuille de route qui les aident à doser et à mettre en place des phasages dans la construction de leurs projets. Nous accompagnons environ le tiers des communes du département. Nous avons entre 30 et 40 conventions par an.

Dans le cas de Vic-la-Gardiole, les enjeux du réaménagement du centre-ville étaient aussi fortement liés au patrimoine architectural et naturel. Comment mobiliser les élus et les acteurs pour que ce thème prenne sa juste place dans la réflexion ?

Lydie Champonnois : Il est nécessaire d'accompagner la ville et surtout d'inviter l'UDAP aux réunions stratégiques. Les ABF et les inspecteurs des sites sont parfois mal perçus par les porteurs de projets. Il faut les intégrer comme des acteurs permanents dès les premières réflexions, organiser des réunions de terrains, des visites avec tous les acteurs pour que chacun éprouve concrètement le site. Le CAUE et les instances patrimoniales essaient d'apporter un regard, de discuter avec les élus, sans jamais être doctrinal. C'est un dialogue qui doit s'amorcer très tôt en amont... et sans pression, car il n'y pas encore d'argent en jeu.

Puis le CAUE établit un diagnostic global, intégrant les enjeux patrimoniaux, fonctionnels et paysagers complétés d'orientations urbaines et paysagères. Après concertation avec la commune, un cahier des charges précisant la mission de maîtrise d'œuvre est rédigé. Cela permet à la commune de lancer un appel d'offre bien cadré et destiné aux futures équipes de professionnels. Cette méthodologie permet de créer une véritable synergie, une relation d'écoute mutuelle et de confiance très forte qui, on l'observe aujourd'hui avec la présence de chacun ici, perdure dans le temps.

Le CAUE conseille vivement de désigner un paysagiste mandataire ou un architecte urbaniste mandataire sensible à la qualité de l'espace public et d'autres compétences adaptées aux enjeux du projet. »

Lydie Champonnois

Aurélien Harnéquaux : Le dialogue avec les instances patrimoniales doit démarrer le plus tôt possible. Il faut caler les choses dès l'écriture du cahier des charges de telle sorte que le dépôt du permis d'aménager ne soit quasiment plus qu'une formalité administrative. Tout est vu en amont : depuis l'avant-projet jusqu'au permis d'aménager. Et généralement, dans ces conditions, le rapport devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites glisse tout seul.

Un projet en plusieurs étapes

Le projet d'aménagement du centre-ville de Vic-la-Gardiole a démarré il y a 20 ans, en 2002, et vous travaillez actuellement sur une nouvelle phase d'étude au niveau des franges nord-est de la ville. Comment le projet a-t-il démarré et en quoi consistait chacune des étapes de réalisation ?

Christine Munoz : Le projet a été phasé ainsi :

- 2005-2008 : l'aménagement du boulevard des Aresquiers et la place de la mairie ;
- 2017-2022 : l'aménagement du centre ancien, pieds d'immeuble, ruelles et placettes ;
- depuis 2022 : les franges entre la ville et les étangs. Il y a aussi eu la restauration de Sainte-Léocadie, l'église fortifiée, classée aux monuments historiques depuis 1921, restaurée par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), Denis Dodeman, en 2022.



Le boulevard des Aresquiers en 2001. |
© David Huguenin, Atelier Sites



Le boulevard des Aresquiers aujourd'hui. |
© Sandrine Larramendy, Plante & Cité

En 1999, le maire, Jean-Pierre Deneu, mobilise son équipe municipale autour d'un projet de restructuration du boulevard des Aresquiers. Cette voie se situait à la fois en limite et en interaction entre le centre ancien et les extensions contemporaines. Elle était caractérisée par un vaste espace bitumé d'environ 300 m de long sur 18 m de large. Étrangement, le boulevard jouait le rôle de place centrale dans un village qui n'en possédait pas.

Nous avons été retenus comme attributaire de l'appel d'offre lancé par la ville et avons donc démarré nos études en répondant tout d'abord à la question du réaménagement du boulevard, à

la demande de la ville qui voulait redonner de l'ampleur à ses trottoirs et rectifier le trop plein d'espace de stationnement pour rendre la ville plus attrayante et plus agréable pour les habitants.

Nous avons fait une étude historique pour montrer que cette chaussée mordait sur les anciennes fortifications. Nous voulions conforter un socle géologique et historique existant et le matérialiser pour valoriser plus d'usages sur un des deux trottoirs. Nous souhaitions une dissymétrie au profit du centre historique, du côté des anciennes fortifications. On s'est aussi battu sur le sujet du stationnement pour rééquilibrer la place de la voiture dans la ville. Nous avons aussi démontré que les circulations qui vont dans les quartiers sont aussi importantes que la circulation liée au boulevard. Il fallait plaider pour la valorisation des transversalités. Un préalable pour, plus tard, défendre le lien à rétablir entre la ville et les étangs... mais nous y reviendrons. Bref, un maillage à l'échelle du piéton, de l'expérience du visiteur dans la ville, et plus seulement à l'échelle de la voiture.

Le réaménagement du boulevard a eu un effet levier pour les commerces. Auparavant, il y avait deux boulangers, un primeur, un café, une coiffeuse et une pharmacie. Depuis l'inauguration du nouveau boulevard, d'autres commerces se sont installés : un boucher, deux cavistes, un primeur, une esthéticienne et une pizzeria. Nous avons observé l'évolution positive de l'affectation des rez-de-chaussée. Pour un village de 3 000 habitants en 2024, c'est rare et c'est une excellente nouvelle. Il faut ajouter que la ville a aussi refusé en parallèle l'installation d'une moyenne surface sur l'entrée de la ville dans le cône visuel des étangs !

En quoi consiste le réaménagement du boulevard des Aresquiers ?

Christine Munoz : Nous avons donné toute leur place aux trottoirs. Non seulement pour les piétons, mais aussi pour accueillir le marché, les événements, les fêtes municipales et les banquets qui ponctuent la belle saison à Vic. Nous voulions aussi donner de l'ampleur à la place située entre la mairie et la bibliothèque, notamment en effaçant visuellement l'effet de coupure physique du boulevard.

☞ *Nous avons proposé une maquette pour convaincre les élus, les habitants et l'ABF. C'était important pour défendre nos idées, et notre projet a été accepté sans obstacles. ☛*

Christine Munoz

Nous avons ainsi utilisé un seul matériau continu à cheval sur l'emprise de la route : ici clairement, la voiture n'est pas prioritaire ! C'est une place à part entière, un véritable nouvel espace public pour Vic. Nous avons proposé une maquette pour convaincre les élus, les habitants et l'ABF. C'était important pour défendre nos idées, et notre projet a été accepté sans obstacles.

Pour le sol, nous avons choisi les dalles et pavés en calcaire puisque l'on est dans une région de calcaire. C'est un matériau durable. On voulait un projet qui résiste dans le temps et s'intègre bien avec l'architecture du centre-ville. Les joints des pavés, en revanche, sont scellés pour une gestion facilitée d'une petite commune. Le revêtement est compact. Peut-être qu'on réfléchirait différemment aujourd'hui. Ce projet commence à dater, le regard sur la perméabilité des revêtements a considérablement évolué ces dix dernières années. Les prochains espaces publics que nous proposerons seront intégralement perméables ou enherbés, mais ils s'inscrivent aussi dans des contextes différents, moins urbains.

Le choix du calcaire sur des superficies aussi importantes a un coût qui peut peser très lourd dans le budget de ce type d'aménagement...

Magali Ferrier : Le phasage est essentiel, et la valorisation de notre patrimoine est notre priorité ! En le mettant en avant, nous améliorons aussi nos espaces publics, dynamisant ainsi le tourisme, le commerce et l'économie, tout en renforçant l'attractivité de la ville pour ses habitants.

Faire de petits aménagements sans impact n'a aucun sens. Nous investissons pleinement dans des projets ambitieux, adaptés à nos moyens et à nos délais. C'est là toute la force du réaménagement de ce cœur de ville.

Christine Munoz : Ce qu'il faut se dire, c'est que ces espaces servent vraiment à toutes et tous. Les habitants, les touristes, cela concerne tout le monde. Donc, rapporté au nombre de gens qui sont concernés, ce n'est pas si cher.

Lydie Champonnois : Mais regardez bien... En dehors de la pierre au sol, vous observerez qu'il n'y a pas de débauche de mobilier urbain, pas de débauche d'éclairage public tape-à-l'œil : ce qui est élégant, c'est le détail, et donc, bien entendu, la matière grise du travail fin des paysagistes concepteurs.

Christine Munoz : Tout a changé ici. Cet été, j'ai observé un habitant qui s'est installé sur le trottoir, à l'ombre des arbres avec sa chaise, son ordinateur portable : il était en télétravail. C'était une scène inimaginable avant.

Lydie Champonnois : Ce boulevard et cette place sont presque comme un petit jardin, la rue redevient un espace social !

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les grands alignements d'arbres du boulevard Aresquiers et de la rue de la mairie ?

Christine Munoz : Pour le boulevard, nous avons de très grandes fosses de terre, les arbres ont donc démarré très fort. Au bout de la troisième année, ils étaient déjà imposants. L'ancien adjoint voulait absolument des méliaux [*Mélia azedarach*], mais ils ne supportent pas la taille, ce qui explique leur forme étrange.

Mais pourquoi les tailler si radicalement ?

Magali Ferrier : Ils montent très haut et les branches retombent et cassent tant elles sont fragiles. Je dois vous avouer que ce n'est pas mon arbre préféré : les fruits collent, on glisse, c'est une horreur ! Je ne vous parle pas du miellat produit par les insectes installés dans les tilleuls de la place de la mairie. (rises)

Christine Munoz : On mettra d'autres essences à terme. Par ailleurs, les arbres du boulevard sont peut-être un peu proches des façades, là aussi les mentalités ont évolué. On ferait autrement aujourd'hui.

Les méliaux sont pourtant des arbres bien adaptés à la situation en ville et leur floraison est formidable.

Magali Ferrier : C'est vrai, j'exagère un peu ! Il faut bien admettre qu'en été, les fleurs et l'ombre portée créent une atmosphère très très agréable. Mais c'est plus fort que moi, je n'aime pas ces arbres. (rises) Pour les touristes et les visiteurs, c'est tout de même fabuleux. Il faut imaginer cet espace au moment des banquets ou lorsque les foodtrucks s'installent en été au moment de Festivic [*le festival qu'organise la municipalité en été*].





Le boulevard des Aresquiers. | © Olivier Fayolle, Atelier Sites

Ces arbres et cet aménagement participent à créer des espaces publics très chaleureux, très accueillants. Avec les campings et les résidences secondaires, on multiplie la population par trois ou quatre en été. La différence, c'est qu'ici, nous défendons quelque chose de familial et d'accueillant.

☞ *Nous avons alors proposé un travail très fin de dessin pour chaque venelle et chaque seuil d'entrée d'immeuble, afin de démontrer que nous allions nous emparer pleinement des conséquences spatiales de la disparition de la voiture. Du sur-mesure ! ☹*

Christine Munoz

Le boulevard est resté carrossable, mais pour le centre-ville et ces ruelles qui maillent la cité et que vous avez presque intégralement piétonnisés, on imagine que les discussions avec les habitants ont été plus difficiles...

Christine Munoz : Il s'agit là de la deuxième phase du projet. Pour que celui-ci existe sans les voitures, on a dépensé beaucoup d'énergie, je dirais 85 % du temps, à convaincre, à montrer des exemples. C'était capital ! Nous avons défendu l'idée qu'à l'exception des allées nécessaires au passage, tout serait végétalisé et particulièrement aux pieds des bâtiments.

Nous avons alors proposé un travail très fin de dessin pour chaque venelle et chaque seuil d'entrée d'immeuble, afin de démontrer que nous allions nous emparer pleinement des conséquences spatiales de la disparition de la voiture. Du sur-mesure !



Détail d'emmarchement dans le centre-bourg. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Nous proposons non seulement de valoriser l'espace public, mais aussi de redonner toutes leurs qualités aux bâtiments privés. C'est un argument implacable pour convaincre les habitants : détails d'emmarchements, caniveaux, reprise des niveaux... C'est de l'espace public, mais cela profite à la valorisation des biens de chacun des propriétaires et cette attention aux détails permet d'éviter d'engendrer des « chameaux » [imperfections et rattrapages disgracieux des niveaux du sol].

☞ *Cette manière de gérer chaque détail dans l'espace public, nous ne l'avons pas inventée. Les villes et les villages savaient parfaitement bien réaliser cela avant que le vocabulaire routier ne s'empare des cœurs de villes. ☹*

Christine Munoz

Nous avons effectué un travail de taille de pierre très précis pour les seuils des portes d'entrée. On appelle cela la stéréotomie. C'est l'étude de la taille des pierres, et de leurs gabarits. Cela permet aux entreprises de venir poser directement les blocs qui ont été taillés sur mesure en carrière, évitant la poussière sur les chantiers. Cela évite aussi à l'entreprise de réfléchir, parce que tout est calé en altimétrie préalablement : c'est de la haute-couture, il n'y a pas de hasard.

Cette manière de gérer chaque détail dans l'espace public, nous ne l'avons pas inventée. Les villes et les villages savaient parfaitement bien réaliser cela avant que le vocabulaire routier ne s'empare des cœurs de villes.

Comme par exemple la gestion de l'écoulement des eaux de pluies...

Christine Munoz : À Vic, nous avions des caniveaux qui étaient très proches des façades. L'objectif a été de décaler le ruissellement de l'eau pour éviter l'humidité. Il y a aussi toutes les précautions qui ont été prises par rapport aux végétaux et aux éventuelles remontées d'humidité, avec la création de longrines en béton de 20 à 30 cm d'épaisseur en pied de façade, car les maisons n'avaient pas de fondations, posées à même la roche. Les longrines permettent à la fois de consolider le pied du bâtiment et d'étancher. À cela s'ajoute des peintures spéciales pour la protection contre l'humidité.



Détail de caniveau. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité



Les fontaines à boire du centre-bourg. |
© Sandrine Larramendy, Plante & Cité

Nous avons aussi bataillé pour installer des fontaines à boire. C'est important car c'est une manière de connecter les habitants avec l'espace public. Nous en avons ajouté neuf, il n'y en avait pas avant. L'objectif était d'ouvrir ces fontaines pour qu'elles puissent être accessibles aux habitants pour arroser les pots et les massifs facilement et pour que les gens se rencontrent.

Comment s'est déroulé le travail de revégétalisation des pieds d'immeuble ?

Christine Munoz : Dans les rues habitées, au pied des bâtiments, le choix de la végétation était concerté. Nous sommes venus un samedi matin avec mon associé pour que les habitants puissent choisir entre deux formules :

- soit un pied de bâtiment végétalisé en pleine terre ;
- soit l'installation de pots en terre cuite, estampillés « Vic-la-Gardiole » que nous avons fait faire à Anduze et que les habitants s'engagent à planter comme bon leur semble.

Ils peuvent se rendre en mairie et demander des pots qu'on installe ensuite devant leur maison. Cela nous permet de maîtriser une forme d'unité dans le mobilier et les habitants jouent le jeu, de plus en plus souhaitent en installer.



Les pots en terre cuite proposés aux habitants par la municipalité avec le nom de la ville. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Comment a été choisie la palette végétale des massifs plantés aux pieds des bâtiments ?

Christine Munoz : Nous travaillons avec des végétaux qui résistent à la sécheresse.

Nous avons deux ans d'entretien et d'arrosage, avec l'idée qu'il n'y ait plus d'arrosage après : notre palette est donc résolument méditerranéenne. Le but est que les végétaux s'installent les deux premières années et qu'ils aillent récupérer l'eau d'eux-mêmes. On les met un peu en souffrance mais pour la bonne cause ! En tant que paysagiste, je ne crains pas de tester des essences provenant de Valence en Espagne, auparavant je m'arrêtais à Barcelone (plus au nord). Les essences comme les chitalpas [*Chitalpa tashkentensis*] marchent à merveille ici. Nous en avons installé trois sur la place Plan du Château. Dans la première phase, on a planté des faux poivriers le long de la mairie, ils ont 20 ans et sont toujours là...



La place Plan du Château, au premier plan le chitalpa en fleur. | © Olivier Fayolle, Atelier Sites

Un lieu, des regards

La place Plan du Château

Cette toute petite place située au cœur du centre-bourg n'a pas toujours eu ce statut d'espace partagé par tous. Des chitalpas et des poiriers ont été plantés et sont venus remplacer un parking. Les acteurs du projet se livrent sur ce qu'elle représente pour eux.

Christine Munoz : Pour moi, c'est une placette jardin, un espace qui appartient à tout le monde et pas seulement à quatre riverains équipés de leur voiture comme c'était le cas auparavant. La municipalité n'est pas obligée de faire des parkings. Il n'y a pas d'obligation. Une place de parking, c'est un service rendu sur de l'espace public qui ne profite qu'à une seule personne. C'est un travail de médiation et de pédagogie qui est nécessaire dans ces petites villes qui se transforment.

Nous avons aussi choisi ces essences pour défendre une qualité d'ombrage. Les chitalpas ont un développement moyen afin de rester à l'échelle de cette petite place, très agréable en été. Leur floraison est très généreuse et dure presque tout l'été. Les poiriers fleurissent au printemps. Enfin, les fosses d'arbres sont très généreuses et permettent d'obtenir un maximum de perméabilité sur la place et d'espace pour les racines... ici l'eau s'infiltre.

Magali Ferrier : Pour vous dire la vérité, ce n'est pas encore la place dont on a tous rêvé. C'est une placette qui cherche encore son identité. Comme il nous manque parfois des places de stationnement, elle se transforme à nouveau en parking, notamment lorsqu'il y a des événements dans le village.

Récemment, il y a eu un incident à cause du stationnement qui persiste. J'ai donc remis en place l'arrêté que j'avais pris en 2019 : tolérance zéro, interdiction de stationner (mais pas de contravention, on fait de la pédagogie). Aujourd'hui, c'est un bonheur de contempler cet endroit sans voiture ! Auparavant il y en avait jusqu'à douze. Vous imaginez ? Maintenant, les gens peuvent y respirer tranquillement, les enfants peuvent jouer...

Aurélien Harnéquaux : Cette place, pour moi, illustre un phénomène impressionnant dans les villes de la région : puisqu'on multiplie les places de parkings dans les villes, les garages des propriétaires changent de statut et deviennent des petits studios. Il faut inverser la tendance. Ce qui est intéressant avec cet aménagement d'espace public, c'est qu'il fonctionne avec les typologies architecturales, il leur redonne du sens. Les garages retrouvent leur fonction d'origine. Les massifs plantés de part et d'autre des portes d'entrée gravent les typologies architecturales dans le marbre.

Défendre une typologie architecturale, c'est toujours assez abstrait pour un habitant, sauf quand il y a un espace public de qualité autour, cela rend la pédagogie et la médiation beaucoup plus simples. Les gens ont oublié qu'une façade fait partie d'un ensemble qui appartient à tout le monde, particulièrement dans des espaces protégés comme à Vic. Pour cela, il faut établir des cartes et déterminer les typologies architecturales des bâtiments pour comprendre à quel groupe on appartient. Grâce à cela, les habitants sont sensibilisés au bâti, à l'espace public alentour et aux protections patrimoniales adhoc. Le projet d'aménagement de l'Atelier Sites installe le village dans son écriture architecturale.



Les ruelles piétonnes rythmées par les plantations en pied de façade. | © Olivier Fayolle, Atelier Sites



Consultez la palette végétale
des aménagements du
boulevard et du centre-bourg.



L'église Sainte-Léocadie de Vic-la-Gardiole a été restaurée en 2022, par l'ACMH, Denis Dodeman, et l'Atelier Sites a travaillé sur son socle et les espaces qui l'entourent. On retrouve ici une minéralité déterminante pour la bonne lecture du monument.

Christine Munoz : Les rues sont étroites ici et le parvis presque invisible. Le choix du calcaire pour les revêtements de sol a apporté beaucoup de lumière. Ce sont des pavés en comblanchien sciés. Nous avons retourné aléatoirement certains pavés pour alterner les facettes sciées et les facettes bouchardées... le sol semble vibrer avec la lumière. C'est un travail très fin de calepinage et de mise en forme.

Pour l'organisation des consultations des entreprises, on privilégie toujours les métiers : il ne faut pas faire un lot général dans lequel on mélange tout. Nous avons fait des lots très séparés, comme par

exemple un lot serrurerie unique. Ainsi, nous pouvons travailler en direct avec le serrurier. Il en va de même pour la pose de la pierre, nous avons un lot fournitures et pose de pierre. Cela permet de bien choisir les entreprises et de sélectionner des artisans de qualité. Ici, il y avait trois lots : un lot fourniture et pose de pierre, un lot terrassements et un lot espace vert.

Quelles ont été les interactions entre la limite d'intervention de l'ACMH, mandaté pour restaurer l'église fortifiée, et votre travail sur les espaces des abords du monument ?

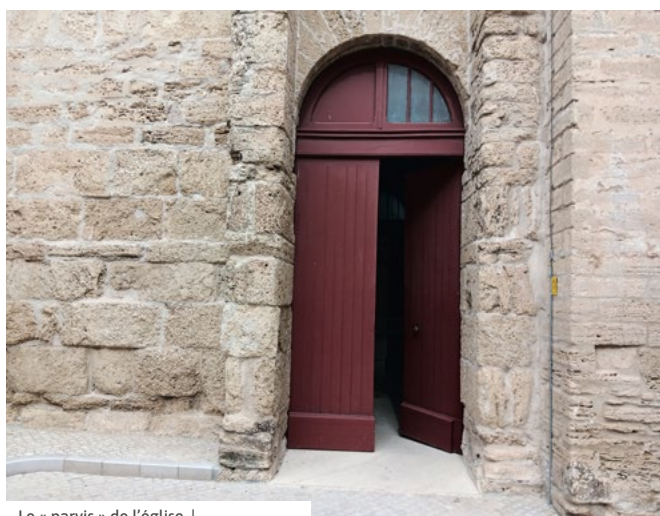
Magali Ferrier : La restauration de cette église classée a coûté 2 millions d'euros. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a financé 80 % de cette enveloppe. C'est considérable. Il faut le dire, au niveau politique, la DRAC et l'agglomération nous ont considérablement aidés. Cela n'aurait jamais été possible sans eux.

☞ Pour l'organisation des consultations des entreprises, on privilégie toujours les métiers : il ne faut pas faire un lot général dans lequel on mélange tout. ☞

Christine Munoz

Christine Munoz : Il y avait donc l'ACMH, maître d'œuvre de la restauration de l'église, et nous, maîtres d'œuvre des espaces publics. Le trait de rencontre entre le rocher sur lequel l'église repose et l'espace public n'a pas été évident à délimiter. Il a fallu déterminer une limite franche pour nous départager avec l'ACMH.

Aurélien Harnéquaux : Ces débats ont mis en exergue une question fondamentale : cette église est-elle (ou était-elle) dotée d'un parvis ? Son emprise dans le tissu de la ville laisse planer un doute certain : elle est enserrée dans le maillage des ruelles, le recul est insuffisant pour la contempler de loin. Pour l'ACMH, il y avait cette culture du parvis qu'il aurait fallu restituer, mais pour les paysagistes, la mise en scène spectaculaire n'était pas nécessaire, il fallait avant tout créer un espace public de qualité, avec une vision à l'espagnole. C'est celle-ci qui l'a emporté, au prix de quelques discussions animées.



Le « parvis » de l'église. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Christine Munoz : Nous voulions un revêtement de sol traité avec beaucoup de douceur et de fluidité, l'ACMH souhaitait une rampe en granit pour atteindre le seuil. En granit ! À Vic-la-Gardiole ! (rires)

On a défendu un parvis à minima : une simple dalle calcaire de qualité sur le seuil, face à l'entrée.

Plus au nord, à l'arrière de l'église, le projet de l'Atelier Sites est venu inscrire « un parvis » d'une toute autre catégorie...

Christine Munoz : Oui, nous avons créé comme un belvédère qui vient orchestrer la vue sur les étangs et donner toute son épaisseur au socle sur lequel est installé le centre-bourg. Le regard passe ainsi du monument au grand paysage.

Sur les premières esquisses, on proposait un belvédère encore plus vaste, en porte-à-faux, comme une avancée au-dessus du talus. En discutant avec l'UDAP, on a opté pour la mise en valeur du talus et de la roche affleurante, et un terrain plus libre tout en bas. Nous voulions une prairie de graminées pour mettre en valeur les fortifications et l'église, en évitant les mélanges et tout ce qui pourrait faire concurrence au monument, en accord avec la sobriété du site. Au sol, on a opté pour ce béton très beau avec ces granulats de calcaire multicolore du Pic Saint-Loup.

Enfin, il faut le souligner, plus bas, Madame la maire a pris une décision courageuse : celle de déplacer le transformateur électrique, qui était beaucoup trop proche de l'église. C'est un détail qui change tout pour apprécier ce lieu. Le résultat, c'est que le village s'est retourné vers les étangs. C'est magnifique. Les stations balnéaires ici se retournent sur la mer, jamais sur les étangs.

☞ *Le résultat, c'est que le village s'est retourné vers les étangs. C'est magnifique. Les stations balnéaires ici se retournent sur la mer, jamais sur les étangs.* ☞

Christine Munoz

Magali Ferrier : Je me suis fait réprimander par les voisins ! Le nouvel emplacement du transformateur a nécessité le déplacement des containers enterrés. Les habitants devaient alors marcher 50 m de plus pour atteindre les nouvelles poubelles... Nous avons aussi opté pour une portion de boulevard à sens unique pour justement redonner de l'espace aux piétons, redonner de l'espace au végétal.

Christine Munoz : C'était encore une décision courageuse de cette municipalité ! Et cela nous a permis de planter des massifs plus haut et de créer de nouveaux espaces publics qui s'ouvrent sur les étangs au nord. On a planté beaucoup de persistants, des essences en mélange : myrte, sauge, pittosporum, viorne... On a aussi des essences que nous n'osions pas utiliser il y a quelques années comme les camphriers, ici en cépée. Le réchauffement climatique et l'air doux du bord de mer nous permettent d'apporter des essences considérées auparavant comme fragiles.



Les massifs plantés de cépées de Camphriers. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité



Les nouveaux massifs plantés et gérés en régle. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité

La municipalité est-elle apte à gérer tous ces nouveaux espaces plantés qui se sont ajoutés à l'existant ?

Magali Ferrier : Nous nous en sortons très bien. Il nous arrive d'avoir un léger retard, mais nous faisons toujours de notre mieux. Si le centre du village est l'une de nos priorités, nous n'oublions pas pour autant les lotissements et veillons à leur bon aménagement. Bien sûr, nous ne pouvons être partout à la fois, c'est pourquoi nous avons défini des priorités.

Lydie Champonnois : On parle toujours de la préservation des centres anciens. Là au moins, nous avons un acte, des actions assumées : préservation et redynamisation. Réaménager les espaces publics, cela veut dire relancer aussi les réflexions sur les façades, redonner de la qualité au bâti, relancer l'activité commerciale. C'est un trypique qui fonctionne très bien !

☞ *Le périmètre délimité des abords est l'occasion d'indiquer ce genre de choses : les cônes de vision, les vues sur les étangs, sur le domaine du Maureilhan... Cela permet à l'ABF de se sentir moins seul au moment des prises de décisions. ☛*

Aurélie Harnéquaux

Un lotissement a tout de même réussi à se faire une petite place en contre-bas de l'église et en dehors des limites des anciens remparts de la ville, là où vous auriez tous préféré que la ville s'arrête.

Magali Ferrier : Ce lotissement s'est construit il y a bien longtemps, avec des règles d'urbanisme différentes.

Aurélie Harnéquaux : L'ABF s'est retrouvé face au fait accompli. Le projet a été revu pour proposer une limite urbaine un peu plus cohérente que ce qui avait été proposé.

Magali Ferrier : Ils voulaient faire du collectif et on a exigé deux villas à la place, et un travail de façade. C'est une opération privée qui a été vendue à un aménageur. On ne peut plus construire dorénavant.

En continuant le boulevard vers l'est, on retrouve à nouveau le motif du belvédère avec son parapet. Mais cette fois-ci c'est encore plus spectaculaire, une coupure très nette distingue les limites de la ville et la nature.

Magali Ferrier : La ville a acquis cette parcelle, et elle reste vide. Derrière ce mur, croyez-moi, aucune construction ne verra jamais le jour. Ici s'arrête la ville, et cela ne changera pas. C'est une certitude inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme.

Aurélie Harnéquaux : Le périmètre délimité des abords est l'occasion d'indiquer ce genre de choses : les cônes de vision, les vues sur les étangs, sur le domaine du Maureilhan... Cela permet à l'ABF de se sentir moins seul au moment des prises de décisions. Ce sont des orientations qu'on pourrait tous partager, des orientations collectives.

Enjeux et défis rencontrés et à venir

Quels sont les prochains défis pour la commune, son patrimoine et ses espaces publics ?

Magali Ferrier : Avant de vous parler des grands défis, j'attire votre regard sur les façades des bâtiments anciens du centre-ville. Regardez-les d'un peu plus près... Après des années de lutte pour valoriser notre patrimoine, améliorer l'espace public, le rendre plus beau, enfouir et faire disparaître les réseaux... l'installation de la fibre optique, contre le bâti, bénéficie d'une tolérance qui m'échappe totalement !

Christine Munoz : ... et dans quelques années, on se dira que c'est une catastrophe.

L'équilibre entre les besoins en espaces publics et la mise à l'écart du stationnement a-t-il été atteint ?

Magali Ferrier : Pas complètement. Nous avons conçu ce parking en contrebas de l'église avec l'Atelier Sites dans le cadre de leur étude de la requalification de la limite est de la ville. Il est encore un peu visible depuis le belvédère du monument, mais les plantations viendront bientôt le masquer. Il est à deux pas du centre-ville. Il y a aura un second parking plus loin à l'est. Aujourd'hui, c'est un parking provisoire.

Christine Munoz : Ce parking sera bientôt réinscrit dans la trame urbaine de la cité avec une vingtaine de places de stationnement. Un mur permettra de le tenir à distance de la ville patrimoniale. Il ne viendra pas non plus parasiter les vues sur les étangs. Il sera à deux pas des écoles et de l'entrée de la ville. Nous aimerions que cette frange est de la ville, dans laquelle le parking sera installé, joue un rôle de liant et crée un socle afin



Interpellation d'un automobiliste circulant dans la zone piétonne par Madame la maire. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

de rendre perceptible ses limites et de valoriser les fenêtres sur les étangs. Nous aimerions que le bâtiment de l'école et sa cour se retournent et dirigent leur regard à nouveau vers le paysage.

Une extension de la place du centre à proximité de la bibliothèque est aussi prévue dans le cadre de cette étude.

Christine Munoz : Nous allons prolonger la place, créer un boulevard et un chemin piéton qui pénètre la trame bâtie dans un axe nord-sud. Cette proposition permettra de mieux articuler le centre-ville avec les lotissements plus au sud et aux écoliers de rejoindre en sécurité le centre-ville. Nous nous appliquerons à déminéraliser le plus possible les sols et travailler avec des matériaux poreux. Une trame arborée généreuse viendra accompagner ces nouveaux espaces.



Vue sur les étangs et muret matérialisant la fin de la ville. | © Atelier Sites

Mémoires de projet

Magali Ferrier

Je suis devenue maire après la réalisation du boulevard des Aresquiers, et ma mission était de poursuivre le projet, avec notamment la suppression du stationnement dans le centre ancien. Il y avait une cinquantaine de voitures garées dans les rues. Le supprimer n'était pas si simple. Les habitants n'ont pas trop protesté, ce qui m'a beaucoup soulagée. Aujourd'hui, il manque au moins 50 places de stationnement pour le quotidien. Nous avons installé un parking temporaire au nord-est de la ville pour pallier ce manque, en attendant le nouveau projet de l'Atelier Sites. Les relations avec ces derniers n'ont d'ailleurs pas toujours été faciles, mais avec leur expertise, je me suis un peu calmée ! (rires) La qualité de la relation qu'ils ont su établir avec les habitants et les entreprises a rendu la réalisation facile et agréable.

Christine Munoz

Vic-la-Gardiole est notre premier projet d'espace public gagné avec mon associé Hervé Piquard, j'en suis donc très fière. À l'époque, la question du stationnement n'a pas été facile à défendre, elle était pourtant très centrale dans le projet. C'était déjà un pari courageux pour la maire et cela l'était aussi pour nous ! Aujourd'hui, j'observe cette ville en me disant que je suis très contente de voir que nous avons réussi à repousser les voitures un peu sur les extrémités du boulevard et à préserver ce centre-bourg.

Aurélien Harnéquaux

Je me souviens de la première question que Madame la maire m'a demandée : « Est-ce que, malgré ce projet et les protections patrimoniales de ma ville, je pourrais quand même faire un parking ? » Le patrimoine, la voiture et le stationnement exercent une pression notable chez les élus et leurs adjoints... Mais on observe aussi des actes manqués et des lotissements qui sortent de terre dans des zones protégées, comme l'a fait la précédente équipe municipale de Vic, avec le lotissement au nord de l'église, construit sans autorisation. Je mesure à quel point l'avis papier ne fait pas le poids par rapport à la présence au quotidien sur le terrain. Les inspecteurs des sites sont connus pour leur expérience du terrain et leur présence, c'est notamment pour cela que j'ai choisi cette discipline. Le terrain est le seul moyen d'arriver à des résultats.

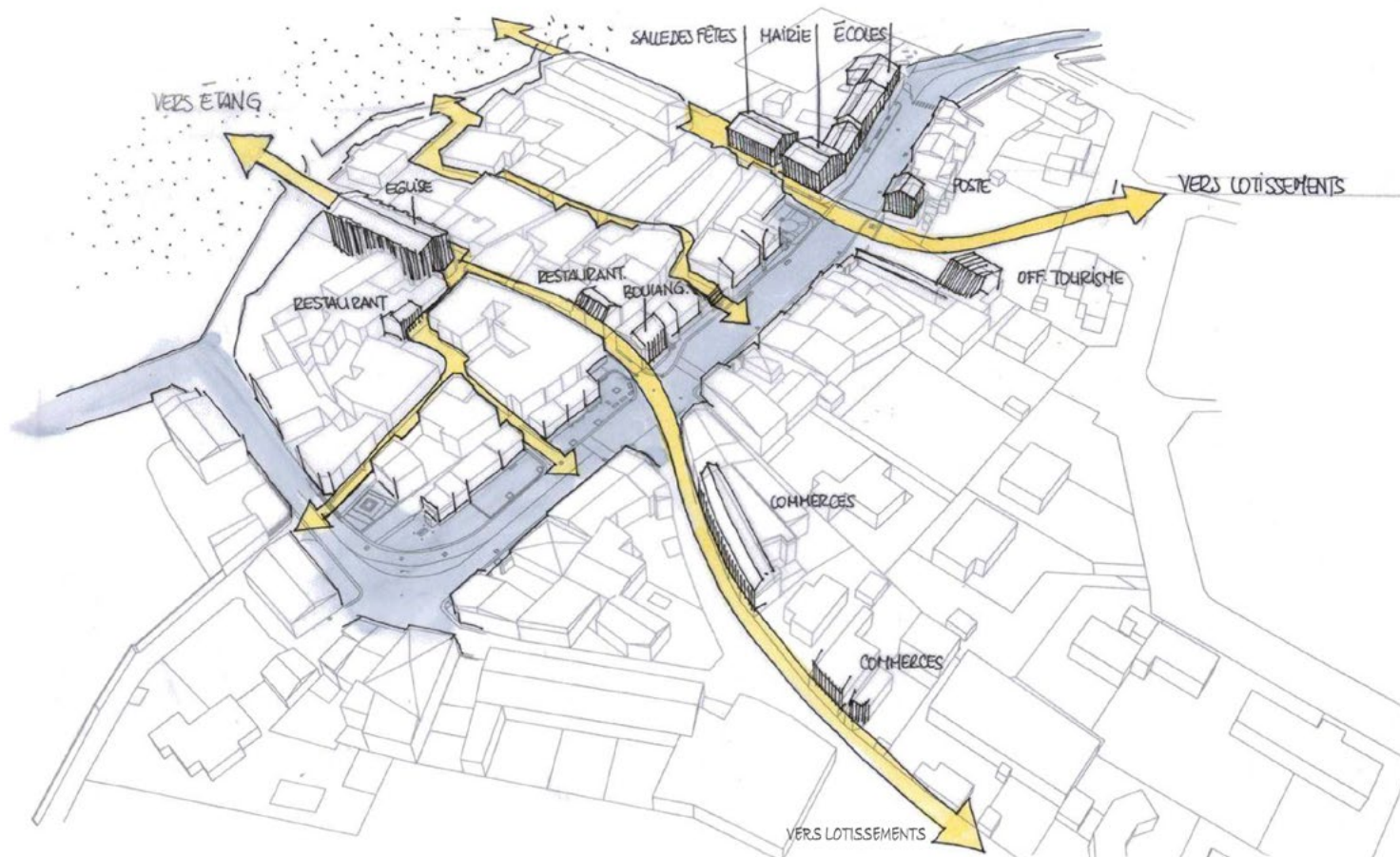


Schéma de l'Atelier Sites pour défendre les continuités et les transversales du centre-bourg. | © Atelier Sites

Enseignements et perspectives

Vic-la-Gardiole n'est pas une municipalité réputée pour être très riche et les enjeux sont complexes (patrimoine, usage, tourisme, écologie). Comment expliquer que ce projet soit considéré unanimement comme une réussite ?

Magali Ferrier : Notre budget d'investissement est de 2 millions par an et cela suffit pour faire un projet. À mes yeux, le principe de phasage, la prise en compte du temps long et la continuité des objectifs fixés par les différentes municipalités sont probablement à l'origine de la qualité du projet.

Christine Munoz : Pour moi, il y a trois éléments. Il y a un site, un bon maître d'ouvrage et puis un maître d'œuvre qui va jusqu'au bout des choses, c'est-à-dire qui s'engage au quotidien. Madame la maire sait qu'elle peut nous appeler quand elle veut. Il faut accompagner les élus pour leur démontrer le devenir de leurs espaces publics. Ces derniers coûtent de l'argent, il ne faut pas que les élus aient le sentiment de s'engager dans quelque chose qui va les dépasser. Il faut les rassurer et ne pas les laisser au milieu du gué.

Vous avez aussi produit de nombreux schémas très pédagogiques qui permettent de comprendre les enjeux en un coup d'œil. C'est à la fois simple et précis.

Christine Munoz : Quand on fait nos études, nous prenons beaucoup de temps pour faire de la pédagogie. Il faut faire une démonstration, argumenter avec un diagnostic, des hypothèses, une hiérarchisation et une intention générale. Nous dessinons

beaucoup, produisons des maquettes et nous montrons des analogies avec d'autres projets. Nous maîtrisons aussi tous les détails d'exécution, puisqu'ils sont tous dessinés, tout comme le chantier. On maîtrise l'espace et les détails.

Lydie Champonnois : Par ailleurs, chez certaines équipes de concepteurs, le chantier est parfois délégué en majeure partie, le suivi de conception et la réalisation ne sont pas aussi bien maîtrisés.

☞ *Donner tout son rôle, depuis la conception jusqu'au chantier, au maître d'œuvre paysagiste-concepteur permet de réussir ce type de projet.* ☛

Auréli Harnéquaux

Auréli Harnéquaux : Dans ces cas, le maçon décide à la place de tous à la fin. C'est extrêmement fréquent, y compris dans les périmètres des abords. Vous arrivez sur le chantier et il n'y a personne, le maçon se débrouille tout seul. Il a son idée du beau et cela nous échappe complètement.

Il y a un renversement du modèle, les espaces publics sont de plus en plus dominés par les bureaux d'études voirie réseaux divers et le paysagiste est appelé en caution, ou en pompier quand le mal est fait. Donner tout son rôle, depuis la conception jusqu'au chantier, au maître d'œuvre paysagiste-concepteur permet de réussir ce type de projet.

Bilan

Le succès du projet de réaménagement de Vic-la-Gardiole repose sur une combinaison de facteurs clefs. Avant tout, la constance de la municipalité a joué un rôle déterminant : en se fixant un cap clair et en s'y tenant, elle a assuré la pérennité des objectifs initiaux. Le phasage du projet, pensé notamment pour maîtriser les finances, a permis d'avancer par étapes tout en maintenant une vision globale. L'arbitrage éclairé de la municipalité, qui a fait de la qualité des espaces publics une priorité, témoigne d'une volonté d'offrir un cadre de vie exemplaire pour les Vicois et les Vicoises dans le centre-bourg. Le rôle du CAUE a également été essentiel : en orientant le projet et en mettant les différentes parties prenantes d'accord, il a permis d'inscrire les efforts dans une direction commune.

Le dialogue constant entre les acteurs, notamment avec l'ABF et l'inspecteur des sites, a également été décisif. Face à eux, une équipe de maîtrise d'œuvre particulièrement sensible aux enjeux du patrimoine a su écouter, collaborer et intégrer les exigences de préservation dans le projet. Cette synergie entre les différents partenaires a permis de garantir un aménagement respectueux de l'identité historique et paysagère de la commune.

Même si le sujet du stationnement suscite encore quelques ajustements et résistances, des solutions émergent et permettent d'équilibrer les besoins des usagers et la préservation des espaces publics.

Tous ces éléments ont fait de ce projet au long cours une véritable réussite, récompensée par une Victoire d'or du Paysage en 2024.



Plantations (camphrier, pittosporum, agapanthes...) dans les rues piétonnes du centre-bourg. | © Olivier Fayolle, Atelier Sites

Le centre-bourg de Vic-la-Gardiole

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
PAR LE PAYSAGE

CARNET DE DIALOGUE N°5

Résumé

À Vic-la-Gardiole, le réaménagement du centre-bourg historique vise à préserver le patrimoine tout en améliorant le bien-être et le cadre de vie des habitants. Ce projet est porté par la municipalité depuis 2002, accompagnée par le CAUE. Il a été orchestré et dessiné par les paysagistes de l'Atelier Sites avec des échanges constants avec l'UDAP.

Ce projet est remarquable par son inscription dans le paysage, par le niveau de détail des réalisations (cheminements, seuils, emmarchements...) et par la générosité et la diversité de ses plantations. La place de la voiture et du stationnement a été considérablement réduite pour donner plus d'espaces publics de qualité aux habitants.

Ce carnet de dialogue décrit les différentes étapes de ce projet. Il met en avant le rôle de chacun et retrace la richesse de leurs échanges depuis 2002.

POUR CITER CE DOCUMENT :

Teyssier J.-P., Larramendy S., 2025. **Le centre-bourg de Vic-la-Gardiole : requalification des espaces publics par le paysage. Carnet de dialogue n°5.**

Plante & Cité, Angers. 20 p.

Consultez les autres carnets de dialogue du programme ARCHE sur la conciliation du patrimoine historique et des défis écologiques.

